

Le **lundi 08 décembre deux mille quatorze** à dix huit heures trente, les Conseillers Municipaux se sont réunis, salle de la mairie, suite à convocation en date du 27 novembre 2014, sous la Présidence de Monsieur Marc BOUTROY.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames Gertrude LEJOSNE, Mme Catherine VEROVE, Marie-Paule CAMPION, Messieurs Marc BOUTROY, Louis KALTENBACH, William ALLART, Frédéric LOKIETEK, Didier HAMY, Louis BOUTROY, Mr Fabien MARTIN

ETAIT ABSENT EXCUSE : Bruno FLAMENT,

La séance a été ouverte par Monsieur Marc BOUTROY, Maire.

Le compte rendu de la réunion précédente a été envoyé auparavant à chaque membre du Conseil Municipal. L'Assemblée l'a adopté à l'unanimité.

Monsieur Louis BOUTROY a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour :

- Après consultation choix d'un assureur pour couvrir les remboursements de salaires du personnel en cas de maladie ou accident.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la Commune n'est plus assurée depuis le 31 décembre 2013 pour couvrir les salaires du personnel en cas de maladie ou accident.

Il rappelle qu'à la dernière réunion, il a été décidé de consulter la SMACL et le centre de gestion en vue de conclure un nouveau contrat.

Après discussion et comparaison, à l'unanimité l'Assemblée décide de contracter un contrat avec le centre de gestion à compter du 1^{er} janvier 2015.

- Médiathèque inter communale : convention de partenariat entre la CCSOC et les communes.

A l'unanimité l'Assemblée autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat entre la C.C.S.O.C et la Commune afin de faire vivre notre bibliothèque en réseau avec la bibliothèque intercommunale.

- demande d'un employé pour passer en 1^{ère} classe.

Monsieur Le Maire informe l'Assemblée que Monsieur NOYELLE David lui a envoyé un courrier sollicitant le passage en 1^{ère} classe.

Après renseignements pris auprès du centre de gestion qui gère la carrière des agents ; Monsieur David NOYELLE remplit les conditions d'avancement au grade en qualité d'adjoint technique de 1^{ère} classe.

Cet avancement n'est pas obligatoire, mais laissé à la libre appréciation du Conseil Municipal qui doit juger.

Ensuite, celui-ci sera soumis à l'avis du conseil paritaire.

Par conséquent, considérant que l'intéressé remplit les conditions et le mérite et qu'il est au service de la Commune depuis 13 ans, Monsieur le Maire propose de le nommer 1^{ère} classe à compter du 1^{er} mars 2015.

Adopté à l'unanimité des présents

- Bâtiment communal.

Lors de la dernière réunion de conseil nous attendions la réponse pour une assurance dommage/ouvrage.

La SMACL nous a répondu. Mais étant donné le montant élevé qu'ils nous proposent, soit environ 5 500 €, le conseil municipal n'a pas souhaité souscrire d'assurance.

- Délibérations modificatives

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que pour la construction de notre garage municipal, nous avons dû en informer la presse locale ainsi que le BOAMP.

Ces dépenses n'étant pas prévues au BP, le compte 623 relations publiques n'est plus suffisamment alimenté donc une décision modificative est nécessaire afin d'augmenter ces crédits.

Monsieur le Maire propose un mouvement de crédit soit de débiter le compte 022 (dépenses imprévues) d'un montant de 1750 € et de les transférer au compte 623.

L'Assemblée accepte à l'unanimité des présents cette opération.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'il a été décidé de réparer à neuf un versant de toiture de l'école qui était en mauvais état.

Ce travail a été confié à l'entreprise Taverne.

Considérant que ce sont des travaux neufs, il propose de payer avec le compte 2131 opération 116.

Pour ce faire, il propose une délibération modificative soit de débiter le compte 020 dépenses imprévues d'un montant de 7000 € et de créditer le compte 2131 opération 116 de la même somme.

Ensuite, de débiter le compte 020 d'un montant de 6500 € et de créditer le compte 2131 opération 118.

Ensuite, on débite le compte 022 d'un montant de 110 € pour créditer les comptes 012 pour 80 € et le compte 6553 pour 30 €.

Adopté à l'unanimité des présents.

- Convention FDE

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la FDE propose un groupement de commandes pour l'achat d'électricité et la fourniture de services associés.

CONSIDERANT qu'il est dans l'intérêt de la Commune d'Escalles d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat d'électricité et la fourniture de services associés pour ses besoins propres.

CONSIDERANT qu'en égard à son expérience, la FDE62 entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents,

DELIBERE

Article 1er :

Approuve l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et la fourniture de services associés, coordonné par la FDE en application de sa délibération du 04/09/2014 et décide d'adhérer au groupement.

Article 2 :

La participation financière de la Commune d'Escalles est fixée et révisée conformément à l'article 6 de l'acte constitutif.

Article 3 :

Autorisé Monsieur le Maire, à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération, notamment à signer le formulaire d'adhésion au groupement de commandes.

- **Indemnité de Conseil au trésorier principal**

Monsieur DEQUIDT, Trésorier Principal de Calais rue chanzy se verra attribuer un taux à 50 % concernant son indemnité annuelle.

Cette indemnité lui sera versée courant janvier 2015.

- **Rattrapage salaire suite à accident de travail**

Monsieur Le Maire rappelle à l'Assemblée que Madame TOWLE Myriam a été accidentée dans la cour de l'école, par conséquent en arrêt les mois de mai, juin, juillet 2014.

Elle a été remplacée par Madame DUQUESNE qui a effectué un total de 52 H 00.

Madame TOWLE a été remboursé de 60 % de son salaire par la sécurité sociale et réclame les 40 % à la collectivité.

Après renseignements au centre de gestion, il est exact que la commune doit compenser.

Monsieur le Maire propose donc de lui payer 40% des 52 H 00 soit : 21 H 00

Adopté à l'unanimité

Fin de la séance à 20h30.